



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-51) ACTUALISATION DES TARIFS DES CYCLES DE
CONFERENCES CULTURE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision en date du 21 août 2007 relative aux tarifs des cycles d'animations pédagogiques « Au cœur des savoirs » ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des cycles de conférences Culture (initiés sous l'intitulé « Au cœur des savoirs ») inchangés depuis 2007 ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 20 juin 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,,)

ARTICLE I : Actualise les tarifs des cycles de conférences culture, à compter de la prochaine saison 2024/2025, ainsi qu'il suit :

- Plein tarif : 8 €
- Tarif réduit : 5 € (jeunes de 18 à 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, familles nombreuses, carte mobilité inclusion, bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)).
- Gratuité accordée aux jeunes de moins de 18 ans, membres du conseil municipal éventuellement accompagnés d'une personne de leur choix, membres d'associations à caractère social ou caritatif partenaires de la Ville (Cultures du Cœur, Entraide et Partage...), lauréats des concours organisés par la Ville, personne accompagnant une personne handicapée, encadrant des collectivités d'enfants sur la base des normes d'encadrement en vigueur.

ARTICLE II : Les recettes seront imputées aux chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé